



Arrêté n° 2025-129 du 08 Octobre 2025

Prescrivant l'Enquête Publique sur la modification de droit commun n°1 du Plan Local d'Urbanisme (PLU) de Mozé-sur-Louet

VU :

- le Code de l'Environnement,
- le Code de l'Urbanisme,
- l'ordonnance n°E2500147 / 49 en date du 04/07/2025 de M. le Président du Tribunal Administratif de Nantes désignant Monsieur Jacky MASSON demeurant à SAINT LEGER DE LINIERES (49170) en qualité de commissaire enquêteur,
- les pièces du dossier soumis à enquête publique.

ARRETE

Article 1 - Objet, dates et durée de l'enquête

Il sera procédé à une enquête publique sur la modification de droit commun n°1 du Plan Local d'Urbanisme (PLU) de Mozé-sur-Louet pour une durée de 30 jours, du 29/10/2025 au 28/11/2025 inclus.

L'enquête publique sera close le 28/11/2025 à 12h00.

Article 2 - Décision du conseil municipal

A l'issue de la présente enquête publique, le plan local d'urbanisme, éventuellement modifié pour tenir compte des avis qui ont été joints au dossier, des observations du public et du rapport du commissaire enquêteur pourra être approuvé par le conseil municipal.

Article 3 - Désignation du commissaire enquêteur

Jacky MASSON domicilié à Le Brossais – SAINT LEGER DE LINIERES (49170), officier de l'armée de l'Air en retraite a été désigné en qualité de commissaire enquêteur par M. le Président du Tribunal Administratif.

Article 4 - Possibilités électroniques mises à disposition du public

Le public peut transmettre ses observations et propositions à l'adresse électronique suivante : mairie@mozesurlouet.fr

Article 5 - Consultation du dossier, observations, propositions et contre propositions du public

Le dossier de projet de PLU et les pièces qui l'accompagnent, ainsi qu'un registre d'enquête à feuillets non mobiles, coté et paraphé par le commissaire enquêteur, seront déposés à la mairie pendant la durée de l'enquête aux jours et heures habituels d'ouverture de la mairie.

Chacun pourra prendre connaissance du dossier et consigner éventuellement ses observations sur le registre d'enquête ou les adresser par écrit au commissaire enquêteur à l'adresse suivante Maire de Mozé sur Louet 7 rue du 22 Juillet 1793 MOZE SUR LOUET (49610) ou à l'adresse électronique suivante mairie@mozesurlouet.fr

Ce dossier est également disponible depuis le site internet de la commune : www.mozesurlouet.fr

Adoption en préfecture
049-214902223-20251008-2025-129-AU
Date de réception préfecture : 13/10/2025

Article 6 - Moyens Informatiques mis à disposition du public

Un poste informatique au sein duquel le dossier d'enquête publique peut être consulté est mis à disposition du public aux jours et heures habituels d'ouverture de la mairie.

Article 7 - Permanences du commissaire enquêteur

M. le commissaire enquêteur se tiendra à la disposition du public pour recevoir ses observations à la mairie :

- le 29/10/2025 de 09h00 à 12h00
- le 21/11/2025 de 14h00 à 17h00
- le 28/11/2025 de 09h00 à 12h00

Article 8 - Personne en charge du dossier

La personne responsable du projet auprès de laquelle des informations peuvent être demandées est : Mme le Maire.

Article 9 - Rapport et conclusions du commissaire enquêteur

Dès réception, le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public, pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête, à la mairie aux jours et heures habituels d'ouverture.

Le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront publiés sur le site internet mentionné à l'article 5 du présent arrêté et tenus à la disposition du public pendant un an.

Article 10 - Publicité de l'enquête

Le présent arrêté sera affiché en mairie quinze jours au moins avant l'ouverture de l'enquête. Un avis portant à la connaissance du public les indications figurant dans le présent arrêté sera publié en caractères apparents quinze jours au moins avant le début de l'enquête et rappelé dans les huit premiers jours de celle-ci dans deux journaux régionaux ou locaux diffusés dans le ou les départements concernés.

Article 11

Copie du présent arrêté sera adressée à :

- M. le Commissaire Enquêteur, Monsieur Jacky MASSON
- M. le Président du Tribunal Administratif de Nantes
- M. le Préfet de l'arrondissement d'Angers

Cet arrêté sera également disponible sur le site internet de la commune : www.mozesurlouet.fr

Fait à Mozé-sur-Louet, le 08/10/2025

Le Maire,
Joëlle BAUDONNIERE



Accusé de réception en préfecture
049-214902223-20251008-2025-129-AU
Date de réception préfecture : 13/10/2025